

WI-FI

L'accès au réseau Wi-Fi de l'UniNE est libre pour tous les étudiants, collaborateurs, partenaires universitaires et invités, ainsi qu'aux clients des prestataires commerciaux.

Quels sont les réseaux Wi-Fi disponibles à l'UniNE ?

- Unine : étudiants et collaborateurs de l'UniNE
- Public-unine : étudiants et collaborateurs des autres universités en Suisse
- Eduroam : réseau pour les visiteurs d'autres universités suisses ou internationales

Pour plus d'informations : <http://www2.unine.ch/sitel/page-17577.html>

VPN

À quoi sert le VPN?

VPN est un moyen de se connecter de manière sécurisée au réseau UniNE depuis l'extérieur de l'Université. Votre ordinateur vous reconnaîtra comme faisant partie du réseau interne de l'Université et vous pourrez ainsi utiliser sans restriction toutes les bases de données auxquelles ont souscrit les bibliothèques de l'UniNE.

Comment installer le VPN?

Pour installer le logiciel « Cisco AnyConnect VPN Client » sur votre poste de travail, suivre les instructions sur le lien ci-dessous : <http://www2.unine.ch/sitel/page-17583.html>

IMPORTANT : Choisir le profil « **unine-interne** » (et non pas le profil « unine »).

Bibliothèque des sciences économiques (BFSE)

Informations pratiques

	Espace des étudiants (accès indépendant avec la carte Capucine)	Informations et guichet de prêt
Horaire normal	Du lundi au dimanche 8h00 – 24h00	Du lundi au vendredi 9h00 – 17h00

La BFSE est une bibliothèque spécialisée en sciences économiques. Elle est un des 9 centres d'information de l'UE en Suisse :

www.netvibes.com/europebse.

L'espace des étudiants comprend 120 places de travail et la bibliothèque dispose de 34 places de travail.

Site web : www.unine.ch/bibliotheque

Adresse : Rue A.-L. Breguet 2, CH-2000 Neuchâtel

Tél. ++41 (0)32 718 13 40

Fax. ++41 (0)32 718 13 41

Email : biblio.se@unine.ch



CONDITIONS DE PRÊT

Le prêt est ouvert à tous.

En tant qu'étudiant de l'UniNE, vous êtes automatiquement enregistré dans la base de données des bibliothèques. Votre carte Capucine fait office de carte de bibliothèque (=carte d'étudiant).

Combien de temps dure le prêt d'un document ?

Maximum : 30 documents pour une durée de 28 jours, prolongeables 3 fois.

BORNE DE PRÊT

Une borne de prêt est disponible à côté du guichet de prêt et peut être utilisée durant les heures d'ouvertures de la BFSE.

A quoi sert-elle ?

- *Emprunter des documents* (avec carte de bibliothèque)
 - *Rendre des documents* (la carte n'est pas nécessaire)
- ① Les documents demandés par un autre lecteur ne peuvent être restitués à la borne. Certaines cartes (UniL, UniGE, etc.) ne sont pas acceptées par la borne de prêt. Adressez-vous aux bibliothécaires !

PROLONGATION DU DÉLAI DE PRÊT

Vous pouvez prolonger vos documents à partir de votre «*dossier de lecteur*» sur <http://opac.rero.ch/gateway?skin=rbnj&lng=fr-ch>, ou auprès du service de prêt des bibliothèques.

- ① Il est nécessaire de connaître le numéro de sa carte capucine ainsi que son mot de passe (fourni par les bibliothécaires) pour prolonger les documents en ligne.

Quels sont les documents qui ne peuvent pas être prolongés ?

- Documents réservés
- Documents déjà prolongés 3 fois
- Prêts entre bibliothèques hors RERO (NEBIS, IDS, etc.)
- Documents facturés

PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES

Comment faire un prêt entre bibliothèques ?

Pour faire un prêt entre bibliothèques, vous pouvez passer par les catalogues RERO/RBNJ ou utiliser le lien suivant : http://ill.rero.ch/help/form/fr-ch/index_t1.html

Combien coûte un prêt entre bibliothèques et quels sont les délais ?

Compter entre 1 et 7 jours pour faire venir les documents.

RBNJ (Réseau des bibliothèques de Neuchâtel et Jura)

Prêt gratuit (sauf CD, DVD)



RERO (Réseau romand) / **Autres bibliothèques**

Prêt payant

- Documents de RERO : CHF 3.-
- Documents en Suisse ou à l'étranger :
À partir de 3.-



COPIE D'ARTICLE

- CHF 8.- pour chaque article jusqu'à 20 pages
- CHF 0.20.- par page supplémentaire

AMENDES

A combien se montent les amendes dans le RBNJ ?

Dès le 5^e jour après la date d'échéance : CHF 0.20.- d'amende par jour et par document !

Une facture est envoyée 50 jours après la date d'échéance (comptabilisant le prix des documents non restitués, le montant des amendes et les frais administratifs).

- ① Les amendes ne sont pas les mêmes selon la localisation (= le canton) du document prêté.